



Etre salarié quand on est actionnaire majoritaire

Par Visiteur

Bonjour,

UN monsieur possède 51 % sur ELC et 75 % sur Alveolys. Aujourd'hui il n'est que travailleur non salarié et rémunéré comme gérant mais peut-il devenir salarié de l'une de ces sociétés ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

En principe, non. En effet, la qualité de salarié ne peut être acquise qu'en présence d'un lien de subordination entre le salarié et un employeur qui a le pouvoir de lui donner des ordres et des directives. Or, dans la mesure où il est gérant majoritaire, la caractérisation d'un lien de subordination est impossible.

Bien cordialement.